

## C H A P I T R E I V.

*Sur le levage des bois.*

**T**OUTES les fermes de cette charpente ne pouvant être posées autrement que comme des vouffoirs en pierre, & décintées de la même manière, il faudra un cintre & un échafaud en bois de sapin, de la forme qui est indiquée par l'élevation en taille-douce.

On conçoit d'ailleurs que les courbes d'intrados étant posées, le plancher qui doit les recouvrir, & dont les mardriers resteront volants jusqu'au décintrement pour le passage des moises & des traversières, servira d'échafaud pour les courbes d'extrados.

On doit prendre la précaution, comme dans les ponts en pierres, de ne poser les pièces de cette charpente qui agissent collatéralement, qu'après avoir décalé les couchis sur lesquels porteront les courbes, pour qu'elles puissent se resserrer, & de n'arrêter ces pièces collatérales qu'après ce tassement ; cette circonstance servant à faire connoître qu'il est nécessaire de tenir, lors de l'épure ou ételon, la montée des fermes & du cintre de 18 pouces environ plus haut que le dessin.

